

## **SOCIÉTÉ BGO**

### **SAVERDUN & VARILHES**

**Extrait du rapport de suivi de qualité de l'air  
autour de sites industriels de Midi-Pyrénées**



**ORAMIP**

19 avenue Clément Ader

31770 COLOMIERS

Tél : 05 61 15 42 46

<http://oramip.atmo-midipyrenees.org>

## CONDITIONS DE DIFFUSION

**ORAMIP Atmo - Midi-Pyrénées**, est une association de type loi 1901 agréée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable des Transports et du Logement (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de Midi-Pyrénées. ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées fait partie de la fédération ATMO France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'Etat français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site <http://oramip.atmo-midipyrenees.org>.

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle de ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées.

Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure.

Par ailleurs, ORAMIP Atmo-Midi-Pyrénées n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec l'ORAMIP :

- depuis le formulaire de contact sur le site <http://oramip.atmo-midipyrenees.org>
- par mail : [contact@oramip.org](mailto:contact@oramip.org)
- par téléphone : 05.61.15.42.46

# SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES AUTOUR DE LA GRAVIÈRE B.G.O. DE SAVERDUN

## LES FAITS MARQUANTS DE L’ANNÉE 2015

- ➔ Aucun site n’a dépassé la valeur de référence en moyenne annuelle,
- ➔ 2 prélèvements bimestriels sont ponctuellement supérieurs à la valeur de référence,
- ➔ L’empoussièrément du réseau diminue par rapport à 2014.

### SITUATION PAR RAPPORT À LA VALEUR DE RÉFÉRENCE :

Valeur de référence	Dépassement	Commentaires
350 mg/m <sup>2</sup> .jour en moyenne annuelle (d’après la norme allemande de la TA Luft)	<b>NON</b>	Aucun site de prélèvement n’a dépassé la valeur de référence.

### EVOLUTION DE LA SITUATION EN RETOMBÉES TOTALES POUR L’ANNÉE 2015 :

POUSSIÈRES				
Nom	Numéro	Moyenne annuelle (en mg/m <sup>2</sup> .jour)	Évolution	Pourcentages par rapport à 2014
X1	1	234	▼	-7.8 %
X2	2	248	▼	-21.1 %
X3	3	178	▼	-16.3 %
X4	4	67	▼	-30.1 %
<b>Moyenne globale du réseau</b>		<b>179</b>	<b>▼</b>	<b>-18.3%</b>

## SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES

« Le collecteur de précipitation » de type jauge d'Owen est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques (Norme NF X43.014).



Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitation est un récipient d'une capacité suffisante (22 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (29 cm de diamètre). Le dispositif est placé à une hauteur variant entre 1,5 mètres et 3 mètres. La durée d'exposition du collecteur est d'environ 2 mois. Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

Dans le cadre du réseau de surveillance de la gravière BGO de Saverdun, seules les retombées totales sont suivies par période de deux mois d'exposition.

Les retombées sont exprimées en  $\text{mg}/\text{m}^2\cdot\text{jour}$ .

## REGLEMENTATION

Les poussières sédimentables ne font l'objet d'aucune réglementation française ou européenne.

La norme AFNOR NF X43-007 indique le seuil entre « zone faiblement polluée et zone fortement polluée » ; cette valeur est de  $30 \text{ g}/\text{m}^2\cdot\text{mois}$ , soit  $1 \text{ g}/\text{m}^2\cdot\text{jour}$ .

La norme allemande dans l'environnement (TA LUFT) mentionne comme « limite dans l'air ambiant pour éviter une pollution importante » la teneur de  $350 \text{ mg}/\text{m}^2\cdot\text{jour}$  en moyenne annuelle.

*Les moyennes annuelles sont déterminées en pondérant les moyennes bimestrielles à partir du nombre de jours de chaque période de mesure.*

## BILAN DE L'ANNÉE 2015

En 2015, le réseau de suivi a subi une légère modification sur un point de mesure. Au cours de l'année 2014, la jauge X2, située au bord d'un parking constitué de graviers, a présenté ponctuellement des valeurs élevées. Le passage de véhicules sur ce parking a pu générer des poussières et par ce biais engendrer une surexposition de cette jauge. Afin de vérifier cette hypothèse, la jauge a donc été déplacée une première fois le 9 avril 2015, puis le 8 septembre 2015, à une centaine de mètres de son emplacement initial, dans l'axe des vents dominants. La validité de ce nouvel emplacement sera à confirmer au cours de l'année 2016. D'autre part, concernant la jauge X3, le prélèvement de la cinquième série correspondant aux mois d'août et septembre n'a pu être effectué suite au vol de l'entonnoir du dispositif.

Au cours de l'année 2015, aucun site n'a dépassé la valeur de référence de 350 mg/m<sup>2</sup>.jour de retombées totales en moyenne annuelle (basée sur la norme allemande TA Luft afin de limiter l'impact des poussières sur l'environnement). Deux prélèvements bimestriels ont présenté des retombées totales supérieures à cette valeur de référence : pour les points X1 et X2 sur les mois de juin et juillet.

Le niveau de fond annuel de retombées de poussières est évalué à 67 mg/m<sup>2</sup>.jour, relevé sur la jauge X4 située au nord-est de la gravière. Cette jauge, placée hors de l'influence de la gravière sous les vents dominants du secteur, présente une situation géographique représentative du fond. Les jauges X1, X2 et X3 affichent un empoussièrément clairement supérieur au niveau de fond. Les retombées totales annuelles sur ces points sont estimées à :

- 178 mg/m<sup>2</sup>.jour pour X3, soit 2,5 fois le niveau de fond,
- 234 mg/m<sup>2</sup>.jour pour X1, soit 3,5 fois le niveau de fond,

- 248 mg/m<sup>2</sup>.jour pour X2, soit 3,7 fois le niveau de fond.

La jauge X1 est située en bordure de route en limite de propriété de la gravière, cette jauge est directement influencée par les activités liées à l'extraction de matériaux mais également par le trafic routier et le réenvol de poussières présentes sur les chaussées.

La jauge X3 est localisée à l'est de la gravière, ce point est influencé par la gravière lors d'épisode de vent de nord-ouest. Ce point présente une surexposition en poussières modérée, de 100 mg/m<sup>2</sup>.jour par rapport au niveau de fond.

La jauge X2 a été déplacée 2 fois cette année, dans un périmètre relativement restreint d'une centaine de mètres à l'ouest de la gravière. Après déplacement de la jauge en avril, puis au mois de septembre, les retombées totales collectées au cours des 4 périodes d'échantillonnage sont relativement conformes à l'historique des données sur ce point. Cette jauge n'est donc vraisemblablement pas contaminée par le réenvol de poussières provenant du parking. Les retombées totales annuelles sont estimées à 248 mg/m<sup>2</sup>.jour, soit une surexposition en poussières de 180 mg/m<sup>2</sup>.jour.

Il est important de signaler que la gravière BGO de Saverdun n'est pas la seule activité d'extraction dans cette zone. Une deuxième gravière, située au sud de la route d'accès, est également un contributeur à l'empoussièrément local (émissions directes et indirectes par la même route d'accès).

Après une nette tendance à la hausse enregistrée l'an passé, l'empoussièrément moyen du réseau, évalué à 179 mg/m<sup>2</sup>.jour, est en diminution en 2015. Tous les points de mesure sont concernés par cette baisse, allant de -8 % pour la jauge X1 à -30 % en situation de fond sur X4. Cet empoussièrément autour de la gravière BGO Saverdun reste significatif.

DISPOSITIFS DE SUIVI DE L'EMPOUSSIERÈMENT



Carte du dispositif de surveillance de l'empoissièrement autour de la gravière B.G.O. de Saverdun

SITES DE PRÉLÈVEMENTS

Site n° X1



Site n° X2



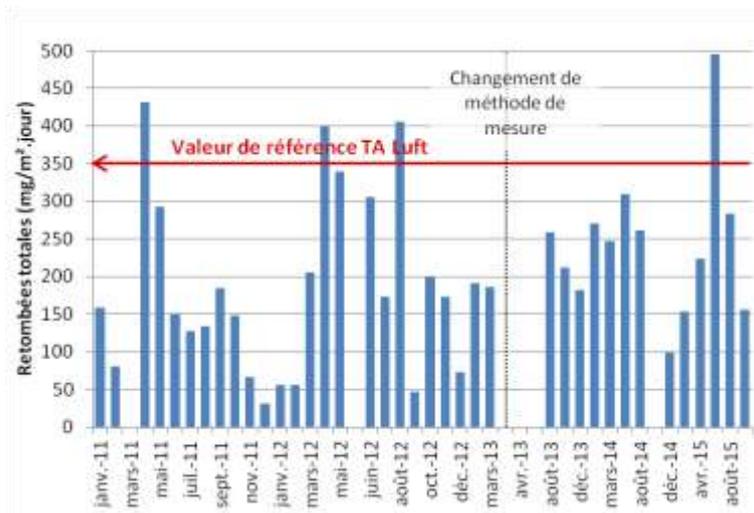
Site n° X3



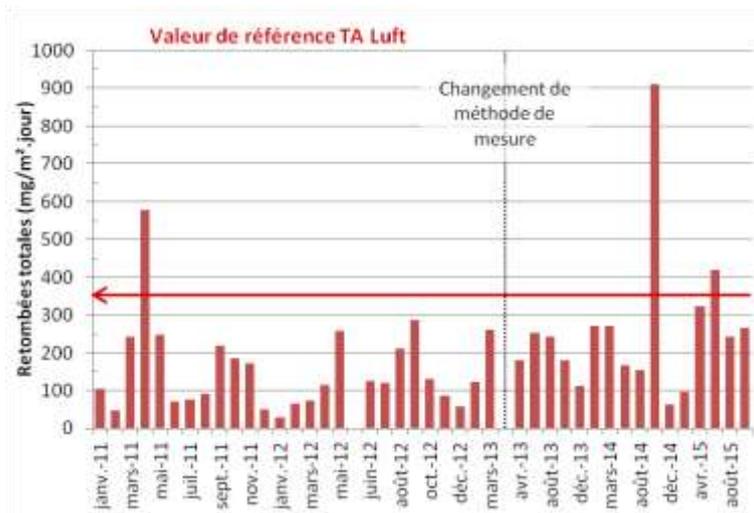
Site n° X4



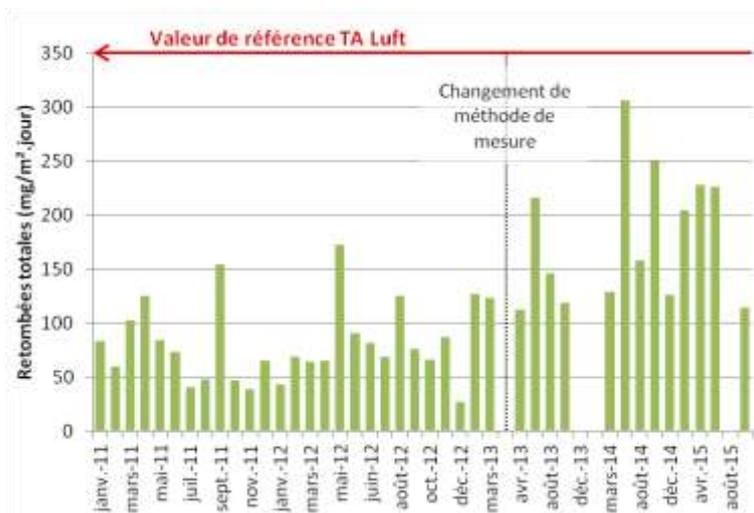
## - ANNEXE I - SUIVI DES ÉVOLUTIONS DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES



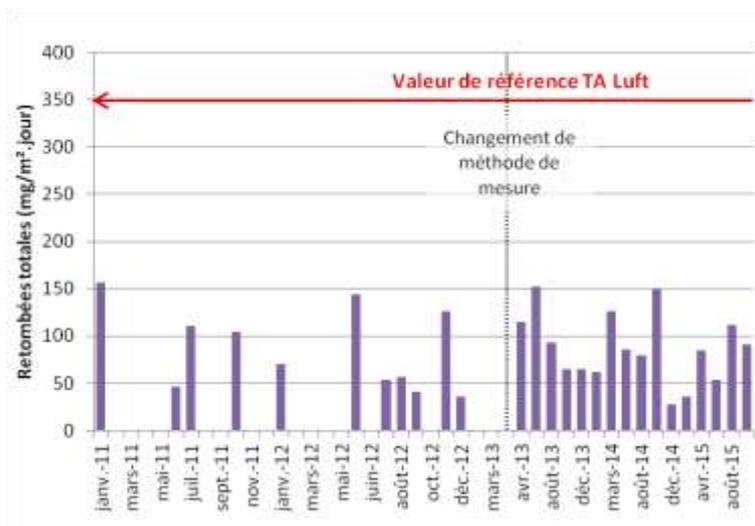
Suivi des retombées totales depuis 2011 – point de mesure X1



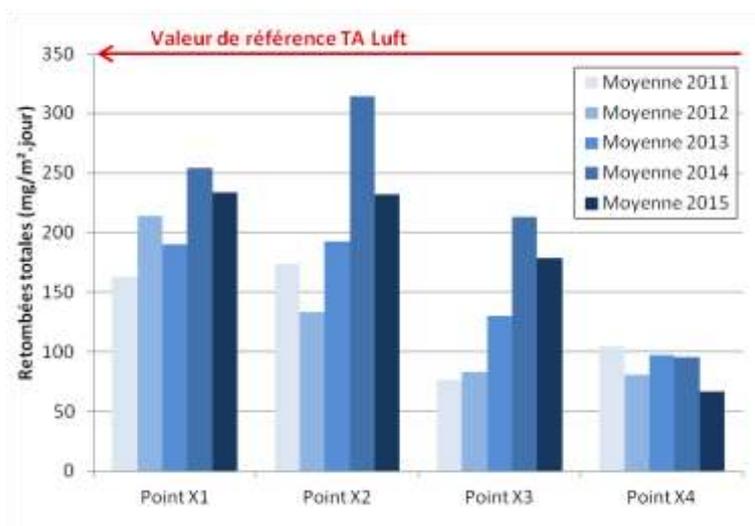
Suivi des retombées totales depuis 2011 – point de mesure X2



Suivi des retombées totales depuis 2011 – point de mesure X3



Suivi des retombées totales depuis 2011 – point de mesure X4



Moyenne annuelle des retombées totales depuis 2011

## - ANNEXE II - QUANTITÉS DE RETOMBÉES COLLECTÉES PAR JAUGE D’OWEN POUR L’ANNÉE 2015

### Retombées Totales

Période de l'année 2015	Identifiant jauge et quantités en mg/m <sup>2</sup> .jour			
	N° X1	N° X2	N° X3	N°X4
02/12 - 04/02	99	62	126	28
04/02 - 09/04	153	98	204	36
09/04 - 04/06	224	322	228	85
04/06 - 06/08	495	419	226	53
06/08 - 05/10	283	242	ND	112
05/10 - 08/12	156	265	114	91
<b>Moyenne</b>	<b>234</b>	<b>248</b>	<b>178</b>	<b>67</b>
<b>Maximum</b>	495	419	228	112
<b>Minimum</b>	99	62	114	28

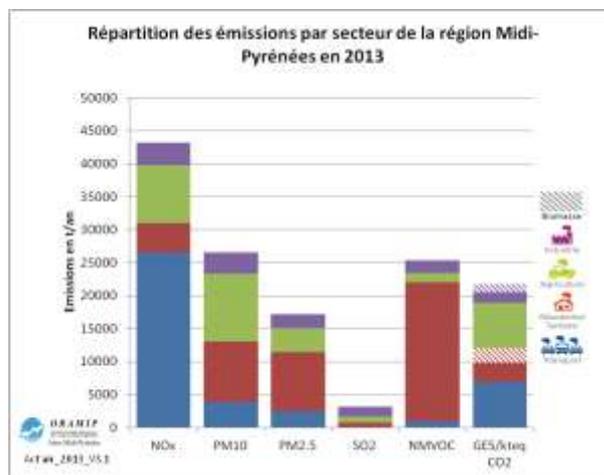
## ANNEXE III INVENTAIRE DES EMISSIONS INDUSTRIELLES

### Répartition des émissions régionales de polluants atmosphériques par secteur

Le graphique ci-contre permet de représenter la répartition des émissions de la région Midi-Pyrénées par grands secteurs d'activité :

- Transport,
- Résidentiel – Tertiaire,
- Agriculture,
- Industries.

En 2013, la part du secteur industriel est faible pour l'ensemble des polluants. Seul le SO<sub>2</sub> provenant du secteur industriel est important.



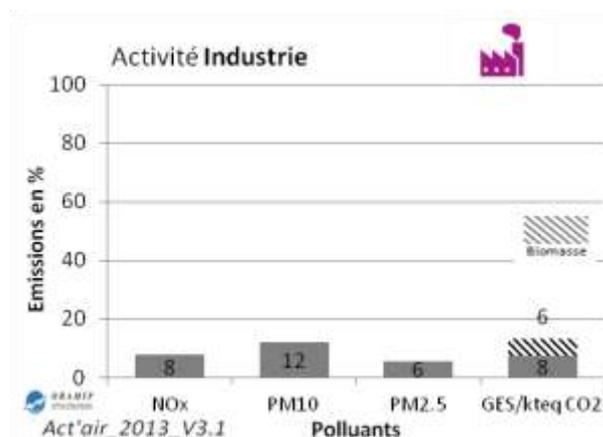
### Contribution de l'activité industrielle sur les émissions régionales

Ci-dessous la part des émissions industrielles régionales, d'oxydes d'azote, de particules PM<sub>10</sub> et PM<sub>2.5</sub>, et de gaz à effet de serre sur les émissions totales régionales.

Les émissions de NO<sub>x</sub> provenant du secteur industriel représentent 8 % des émissions totales régionales.

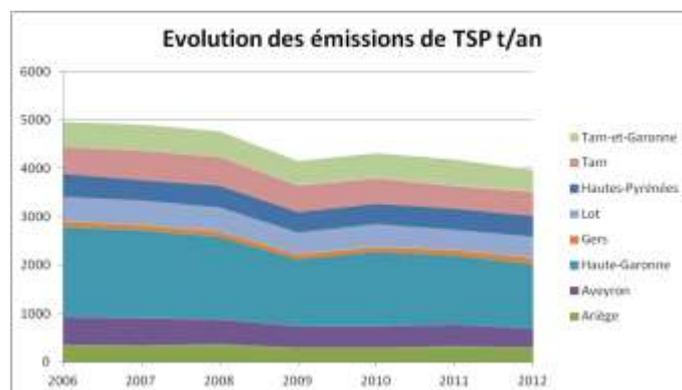
Les émissions de PM<sub>10</sub> provenant du secteur industriel représentent 12 % des émissions totales régionales.

Les émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur industriel représentent 8 % des émissions totales régionales.



### Evolution des émissions provenant de l'activité des carrières

Ci-dessous l'évolution des émissions de TSP (particules totales en suspension) provenant de l'activité des carrières entre 2006 et 2012.



## Organisation de l'outil d'évaluation des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre "Act'air"

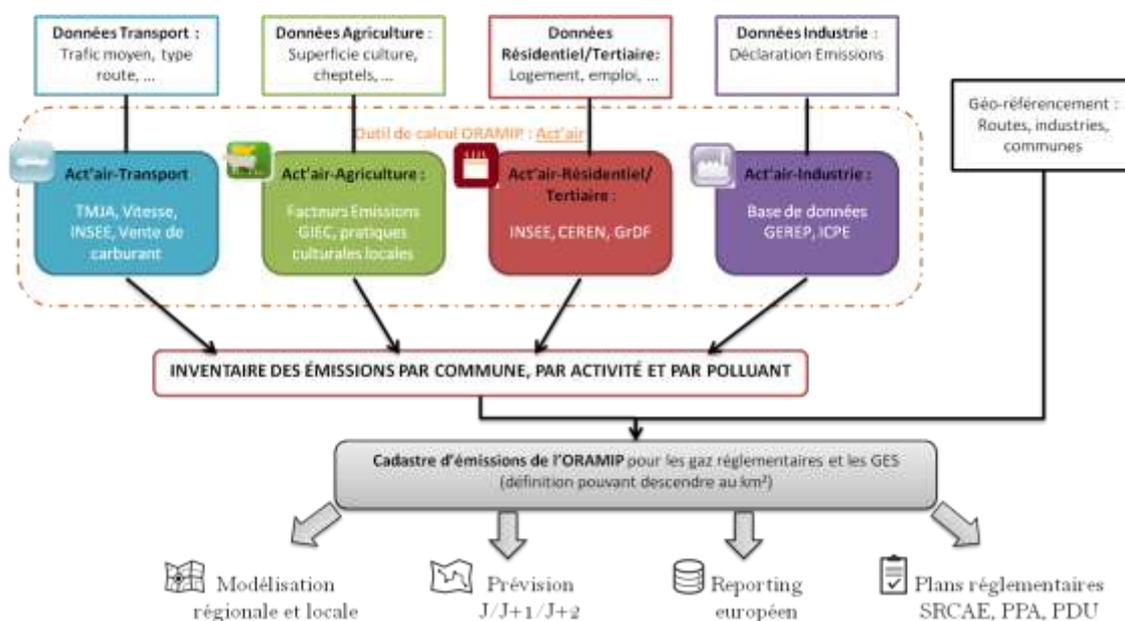
Le calcul d'émissions consiste à croiser des données d'activité (comptage routier, cheptels, consommation énergétique, etc.) avec des facteurs d'émission relatifs à cette activité.

L'inventaire des émissions référence une **trentaine de substances** dont les principaux polluants réglementés (NOx, particules en suspension, NH<sub>3</sub>, SO<sub>2</sub>, CO,

benzène, métaux lourds, HAP, COV, etc.) et les gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, N<sub>2</sub>O, CH<sub>4</sub>, etc.).

Les quantités d'émissions sont disponibles à l'échelle de la **commune**, de la communauté de communes, du département de la région, avec une définition pouvant aller de l'hectare à l'axe routier.

La mise à jour de l'inventaire est faite **annuellement** en fonction de la disponibilité des données d'activité.



## Méthodologie du calcul des émissions industrielles

L'ORAMIP est chargé d'effectuer les inventaires d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, et de les mettre à jour suivant un guide méthodologique mis en place dans le cadre de l'arrêté du 24 août 2011 relatif au Système National d'Inventaires d'Emissions et de Bilans dans l'Atmosphère (SNIEBA), le Pôle de Coordination nationale des Inventaires Territoriaux (PCIT) associant :

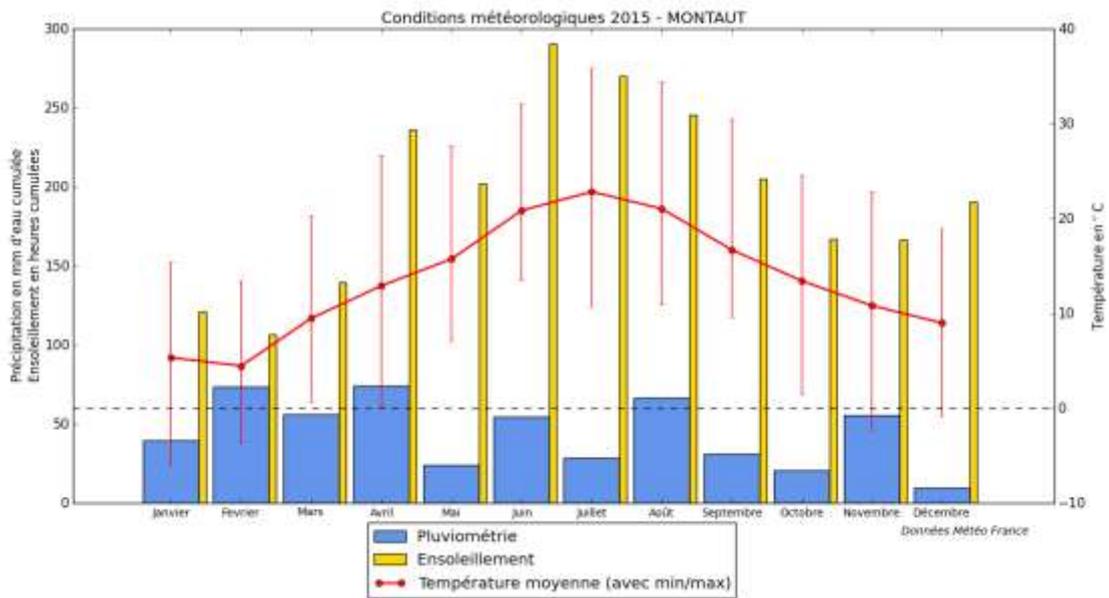
- le Ministère en charge de l'Environnement,
- l'INERIS,
- le CITEPA,
- les Associations Agréées de Surveillance de Qualité de l'Air.

Ce guide constitue la référence nationale à laquelle chaque acteur local doit se rapporter pour l'élaboration des inventaires territoriaux.

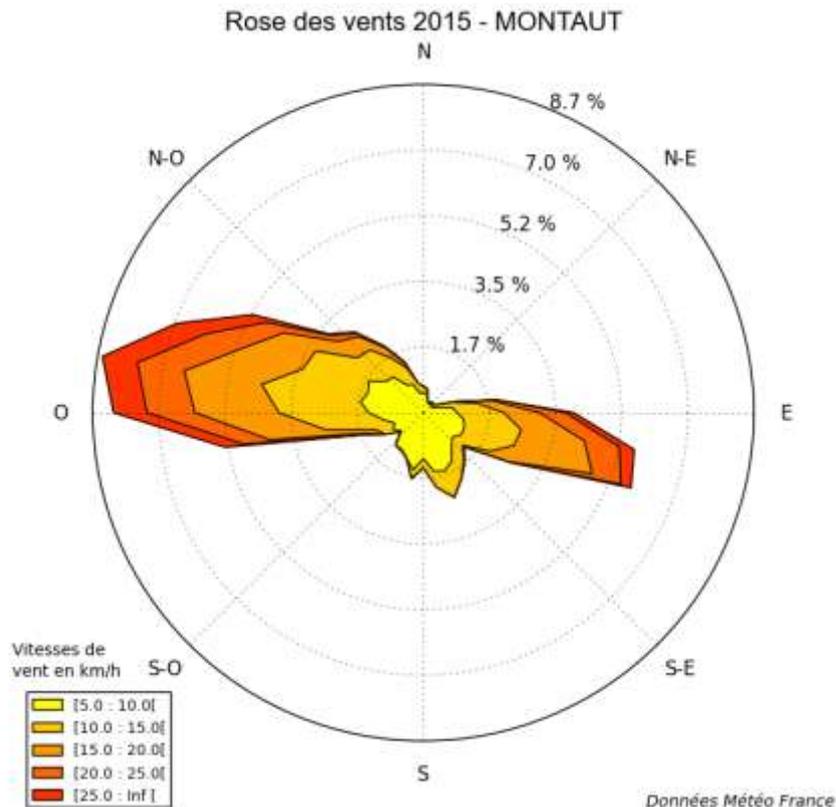
Les émissions issues du secteur industriel sont déterminées d'une part à partir des **déclarations annuelles d'émissions faites auprès de la DREAL** (base Installations Classées Pour l'Environnement) et d'autre part à partir des données relatives aux **emplois par secteurs d'activité** (INSEE). Pour les polluants pour lesquels les informations ne sont pas disponibles, l'ORAMIP calcule une estimation de ces émissions à partir de caractéristiques de l'activité (consommation énergétique, production, etc.) du site, et de facteurs d'émissions provenant du guide OMINEA du CITEPA.

Ainsi l'ORAMIP suit l'**évolution des émissions** de l'ensemble des installations classées de la région Midi-Pyrénées depuis 2008, et met à jour **annuellement** ces données et dispose donc actuellement d'un **historique sur six années**

## - ANNEXE IV - CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION MÉTÉO- FRANCE DE MONTAUT

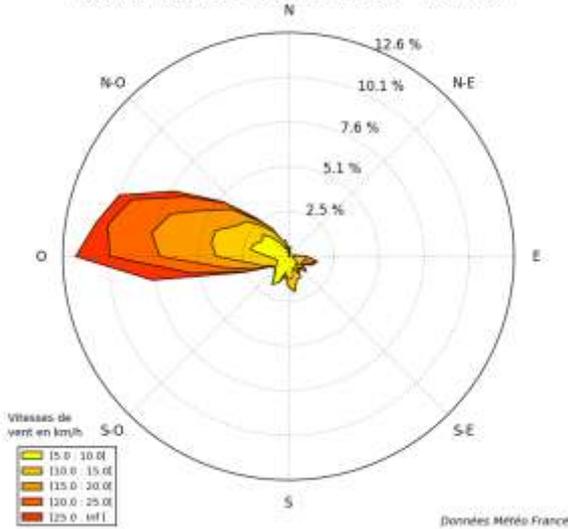


Conditions météorologiques – Année 2015



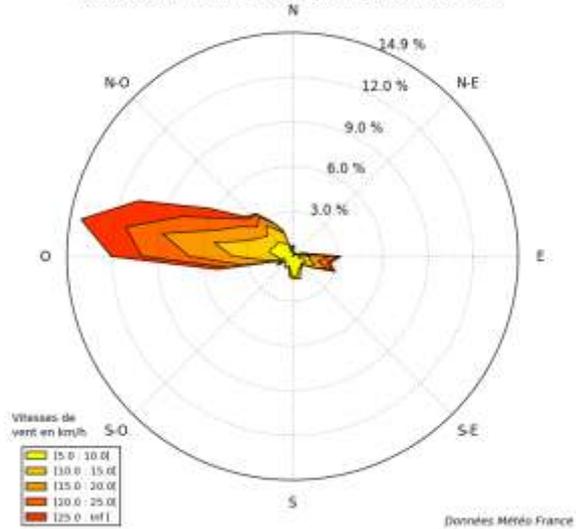
Rose des vents – Année 2015

Rose des vents du 2/12/2014 au 4/2/2015 - MONTAUT



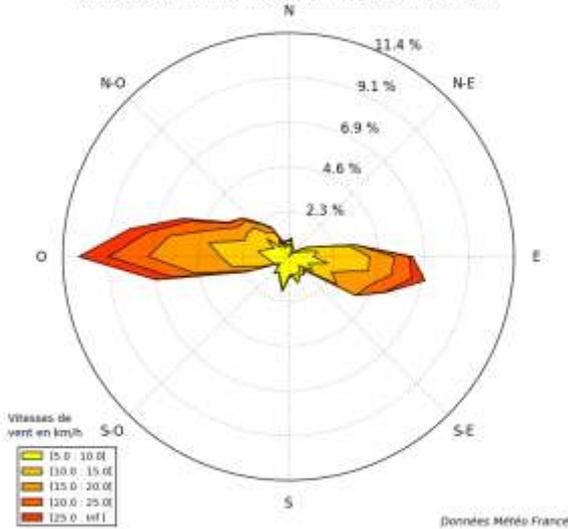
Rose des vents Série n°1 - Année 2015

Rose des vents du 4/2/2015 au 9/4/2015 - MONTAUT



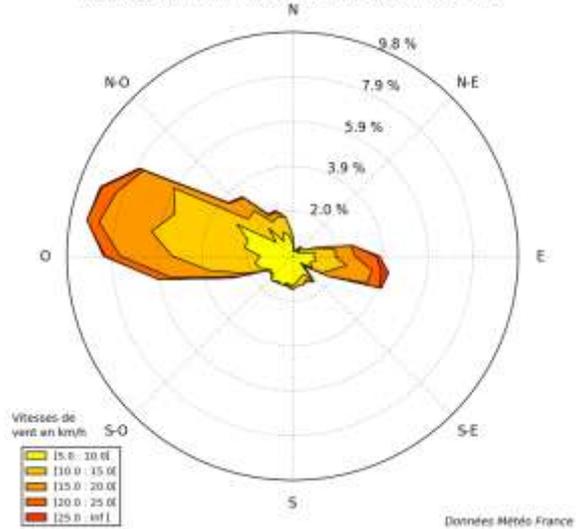
Rose des vents Série n°2 - Année 2015

Rose des vents du 9/4/2015 au 6/6/2015 - MONTAUT



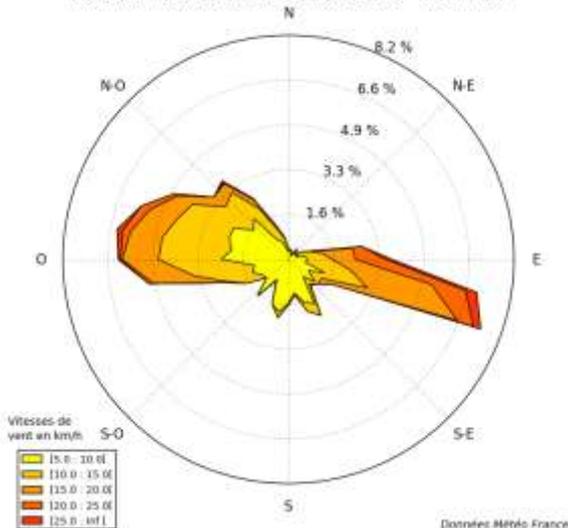
Rose des vents Série n°3 - Année 2015

Rose des vents du 4/6/2015 au 6/8/2015 - MONTAUT



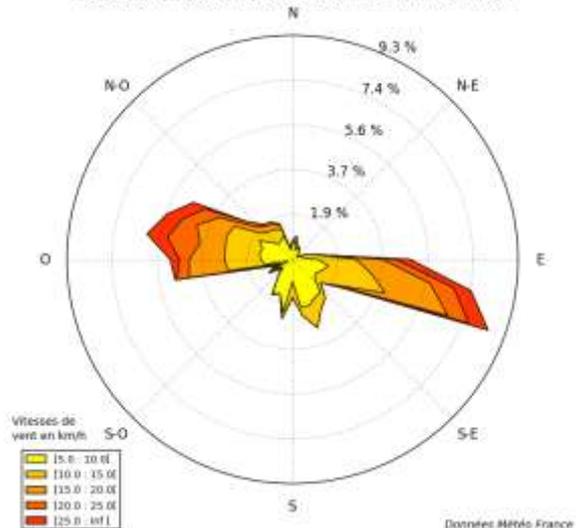
Rose des vents Série n°4 - Année 2015

Rose des vents du 6/8/2015 au 5/10/2015 - MONTAUT



Rose des vents Série n°5 - Année 2015

Rose des vents du 5/10/2015 au 8/12/2015 - MONTAUT



Rose des vents Série n°6 - Année 2015

## **SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES AUTOUR DE LA GRAVIÈRE B.G.O. DE VARILHES**

## LES FAITS MARQUANTS DE L’ANNÉE 2015

- Aucun site n’a dépassé la valeur de référence en moyenne annuelle,
- Aucun prélèvement bimestriel n’a ponctuellement été supérieur à la valeur de référence,
- L’empoussièrisme du réseau diminue légèrement par rapport à 2014

### SITUATION PAR RAPPORT À LA VALEUR DE RÉFÉRENCE :

Valeur de référence	Dépassement	Commentaires
350 mg/m <sup>2</sup> .jour en moyenne annuelle (d’après la norme allemande de la TA Luft)	<b>NON</b>	Aucun site de prélèvement n’a dépassé la valeur de référence.

### EVOLUTION DE LA SITUATION EN RETOMBÉES TOTALES POUR L’ANNÉE 2015 :

POUSSIÈRES				
Nom	Numéro	Moyenne annuelle (en mg/m <sup>2</sup> .jour)	Évolution	Pourcentages par rapport à 2014
R1	1	117	▲	12.4%
R2	2	71	▼	-19.3%
R3	3	65	▼	-30.7%
R4	4	98	▼	-26.9%
<b>Moyenne globale du réseau</b>		<b>88</b>	<b>▼</b>	<b>-16.4%</b>

## SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES

« Le collecteur de précipitation » de type jauge d'Owen est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques (Norme NF X43.014).



Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitation est un récipient d'une capacité suffisante (22 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (29 cm de diamètre). Le dispositif est placé à une hauteur variant entre 1,5 mètres et 3 mètres. La durée d'exposition du collecteur est d'environ 2 mois. Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

Dans le cadre du réseau de surveillance de la gravière BGO de Varilhes, seules les retombées totales sont suivies par période de deux mois d'exposition.

Les retombées sont exprimées en  $\text{mg}/\text{m}^2\cdot\text{jour}$ .

### REGLEMENTATION

Les poussières sédimentables ne font l'objet d'aucune réglementation française ou européenne.

La norme AFNOR NF X43-007 indique le seuil entre « zone faiblement polluée et zone fortement polluée » ; cette valeur est de  $30 \text{ g}/\text{m}^2\cdot\text{mois}$ , soit  $1 \text{ g}/\text{m}^2\cdot\text{jour}$ .

La norme allemande dans l'environnement (TA LUFT) mentionne comme « limite dans l'air ambiant pour éviter une pollution importante » la teneur de  $350 \text{ mg}/\text{m}^2\cdot\text{jour}$  en moyenne annuelle.

*Les moyennes annuelles sont déterminées en pondérant les moyennes bimestrielles à partir du nombre de jours de chaque période de mesure.*

## BILAN DE L'ANNÉE 2015

En 2015, le réseau de suivi des retombées de poussières de la carrière BGO de Varilhes n'a subi aucune modification.

Concernant la jauge R4, le prélèvement de la troisième série correspondant aux mois d'avril et mai n'a pu être effectué suite au vol de l'entonnoir du dispositif.

Au cours de l'année 2015, aucun site n'a dépassé la valeur de référence de 350 mg/m<sup>2</sup>.jour de retombées totales en moyenne annuelle (basée sur la norme allemande TA Luft afin de limiter l'impact des poussières sur l'environnement). De même aucun prélèvement bimestriel n'a dépassé cette valeur de référence.

Cette année, le niveau de fond est mis en évidence sur la jauge R3, située au nord-ouest de la zone d'étude. Les retombées totales moyennes de ce point sont déterminées à 65 mg/m<sup>2</sup>.jour. La jauge R2 présente un niveau moyen annuel de 71 mg/m<sup>2</sup>.jour, du même ordre de grandeur que le niveau de fond. Les points de prélèvements R1 et R4 affichent des niveaux supérieurs au niveau de fond : de respectivement 117 mg/m<sup>2</sup>.jour et 98 mg/m<sup>2</sup>.jour, soit des valeurs 1.8 fois et 1.5 fois supérieures au niveau minimal observé sur la zone d'étude.

En 2015, l'évolution des résultats bimestriels ne montre pas de saisonnalité marquée. Les retombées bimestrielles maximales sont mises en évidence à différentes périodes selon les 4 points de suivi : aux mois de juin et juillet pour le point de fond R3, aux mois d'avril et mai pour le point le plus exposé R1.

La période estivale et début d'automne sont en moyenne les périodes les plus chargées en poussières sédimentables cette année. Les conditions météorologiques relevées sur la station Météo France de Montaut montrent un déficit de pluie par rapport à la normale annuelle. Le déficit est particulièrement marqué pour les mois de mai, octobre et décembre. Rappelons que ces conditions météorologiques (aridité des sols et manque de précipitations) peuvent directement influencer les niveaux d'empoussièrement observés.

En 2015, l'empoussièrement global du réseau est de 88 mg/m<sup>2</sup>.jour, soit une diminution de 16 % par rapport à l'an dernier, où l'empoussièrement moyen s'élevait à 105 mg/m<sup>2</sup>.jour. On observe une légère augmentation sur la jauge R1, et une diminution plus ou moins prononcée pour les points R2, R3 et R4.

Le bilan de cette année de suivi montre que les activités de la gravière BGO de Varilhes contribuent peu à émettre des poussières dans l'air. Au plus proche des activités de la gravière l'empoussièrement y reste modéré.

DISPOSITIFS DE SUIVI DE L'EMPOUSSIÈREMENT



Carte du dispositif de surveillance de l'empoissièrement autour de la gravière B.G.O. de Varilhes

SITES DE PRÉLÈVEMENTS

Site n° R1



Site n° R2



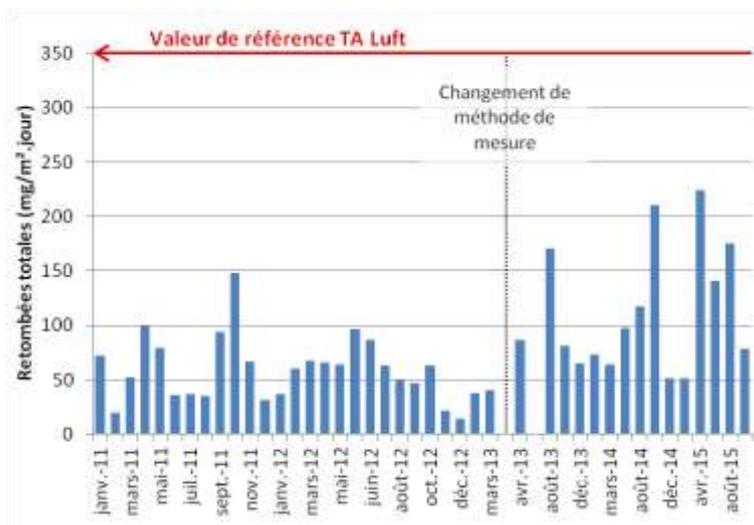
Site n° R3



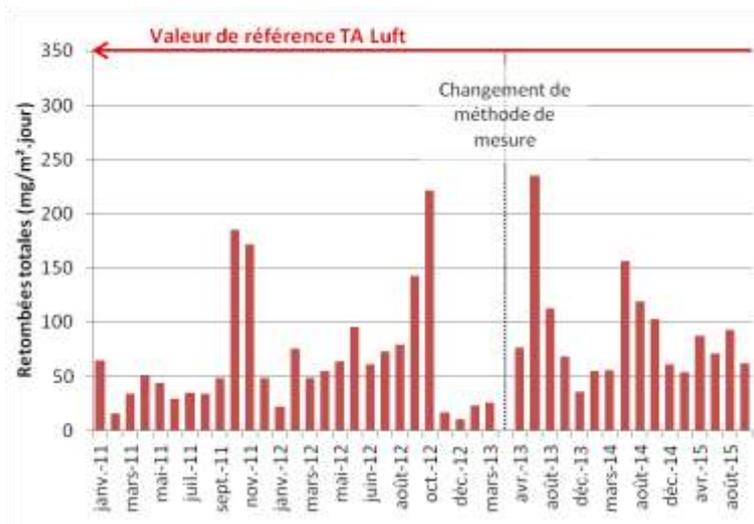
Site n° R4



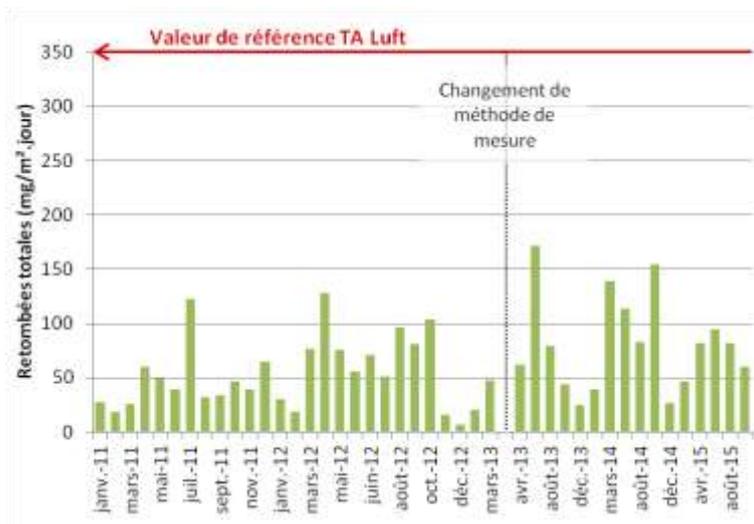
## - ANNEXE I - SUIVI DES ÉVOLUTIONS DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES



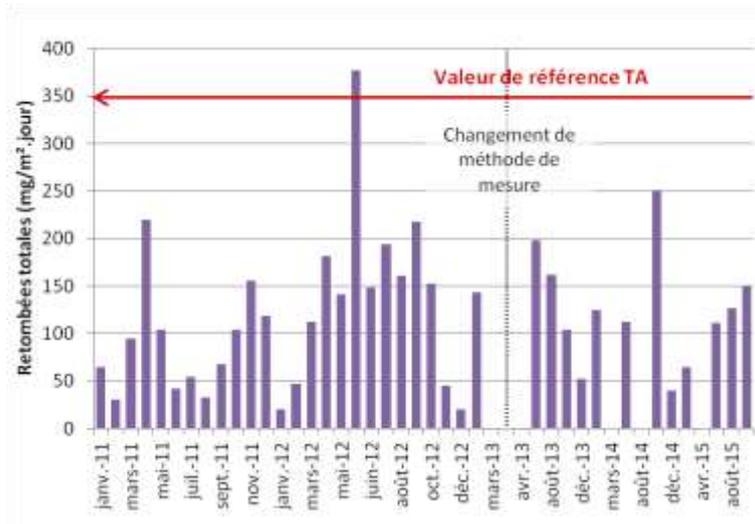
Suivi des retombées totales depuis 2011 – point de mesure R1



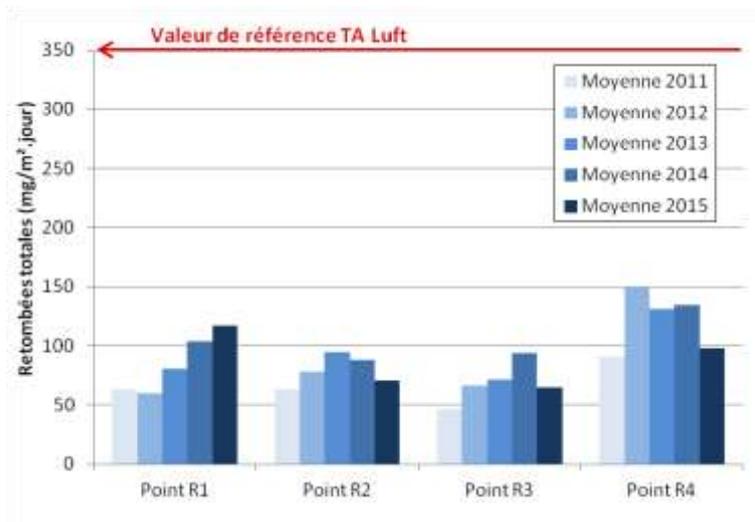
Suivi des retombées totales depuis 2011 – point de mesure R2



Suivi des retombées totales depuis 2011 – point de mesure R3



Suivi des retombées totales depuis 2011 – point de mesure R4



Moyenne annuelle des retombées totales depuis 2011

## - ANNEXE II - QUANTITÉS DE RETOMBÉES COLLECTÉES PAR JAUGE D'OWEN POUR L'ANNÉE 2015

### Retombées Totales

Période de l'année 2015	Identifiant jauge et quantités en mg/m <sup>2</sup> .jour			
	N° R1	N° R2	N° R3	N° R4
02/12 - 04/02	51	61	27	40
04/02 - 09/04	51	54	47	65
09/04 - 04/06	224	88	82	ND
04/06 - 06/08	141	71	95	111
06/08 - 05/10	175	93	82	127
05/10 - 08/12	78	62	60	149
<b>Moyenne</b>	117	71	65	98
<b>Maximum</b>	224	93	95	149
<b>Minimum</b>	51	54	27	40

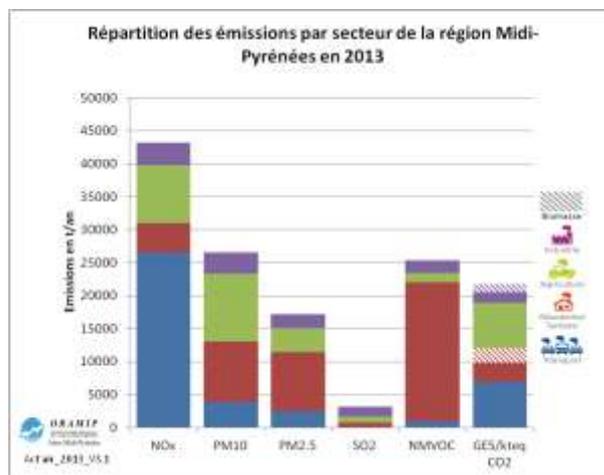
## ANNEXE III INVENTAIRE DES EMISSIONS INDUSTRIELLES

### Répartition des émissions régionales de polluants atmosphériques par secteur

Le graphique ci-contre permet de représenter la répartition des émissions de la région Midi-Pyrénées par grands secteurs d'activité :

- Transport,
- Résidentiel – Tertiaire,
- Agriculture,
- Industries.

En 2013, la part du secteur industriel est faible pour l'ensemble des polluants. Seul le SO<sub>2</sub> provenant du secteur industriel est important.



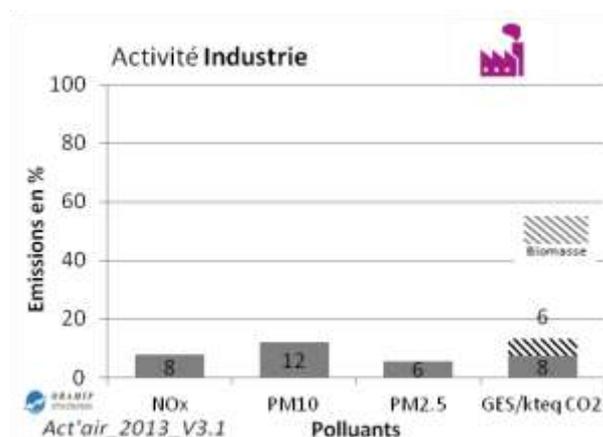
### Contribution de l'activité industrielle sur les émissions régionales

Ci-dessous la part des émissions industrielles régionales, d'oxydes d'azote, de particules PM<sub>10</sub> et PM<sub>2.5</sub>, et de gaz à effet de serre sur les émissions totales régionales.

Les émissions de NO<sub>x</sub> provenant du secteur industriel représentent 8 % des émissions totales régionales.

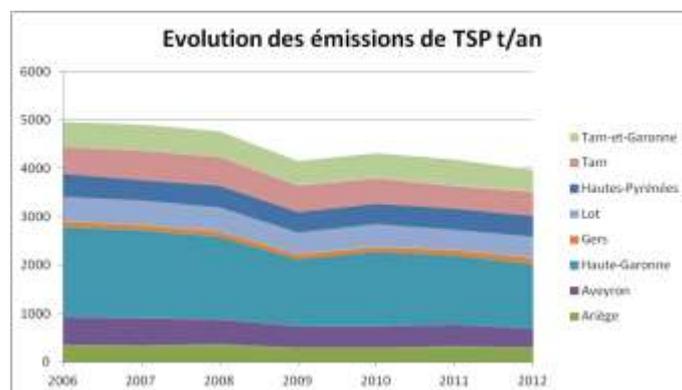
Les émissions de PM<sub>10</sub> provenant du secteur industriel représentent 12 % des émissions totales régionales.

Les émissions de gaz à effet de serre provenant du secteur industriel représentent 8 % des émissions totales régionales.



### Evolution des émissions provenant de l'activité des carrières

Ci-dessous l'évolution des émissions de TSP (particules totales en suspension) provenant de l'activité des carrières entre 2006 et 2012.



## Organisation de l'outil d'évaluation des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre "Act'air"

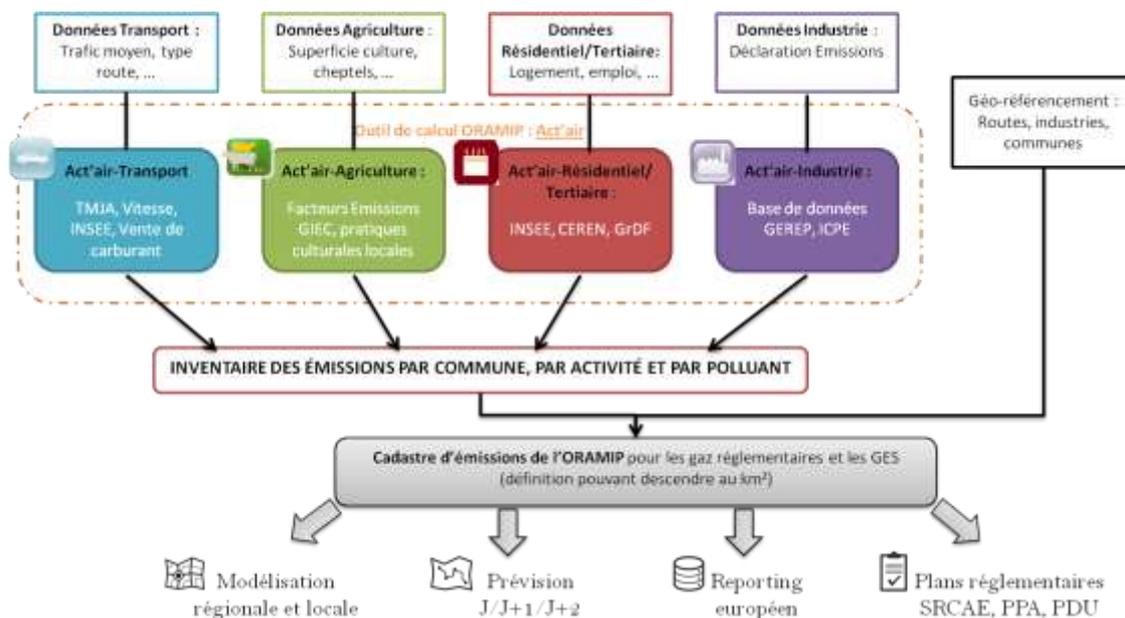
Le calcul d'émissions consiste à croiser des données d'activité (comptage routier, cheptels, consommation énergétique, etc.) avec des facteurs d'émission relatifs à cette activité.

L'inventaire des émissions référence une **trentaine de substances** dont les principaux polluants réglementés (NOx, particules en suspension, NH<sub>3</sub>, SO<sub>2</sub>, CO,

benzène, métaux lourds, HAP, COV, etc.) et les gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, N<sub>2</sub>O, CH<sub>4</sub>, etc.).

Les quantités d'émissions sont disponibles à l'échelle de la **commune**, de la communauté de communes, du département de la région, avec une définition pouvant aller de l'hectare à l'axe routier.

La mise à jour de l'inventaire est faite **annuellement** en fonction de la disponibilité des données d'activité.



## Méthodologie du calcul des émissions industrielles

L'ORAMIP est chargé d'effectuer les inventaires d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, et de les mettre à jour suivant un guide méthodologique mis en place dans le cadre de l'arrêté du 24 août 2011 relatif au Système National d'Inventaires d'Emissions et de Bilans dans l'Atmosphère (SNIEBA), le Pôle de Coordination nationale des Inventaires Territoriaux (PCIT) associant :

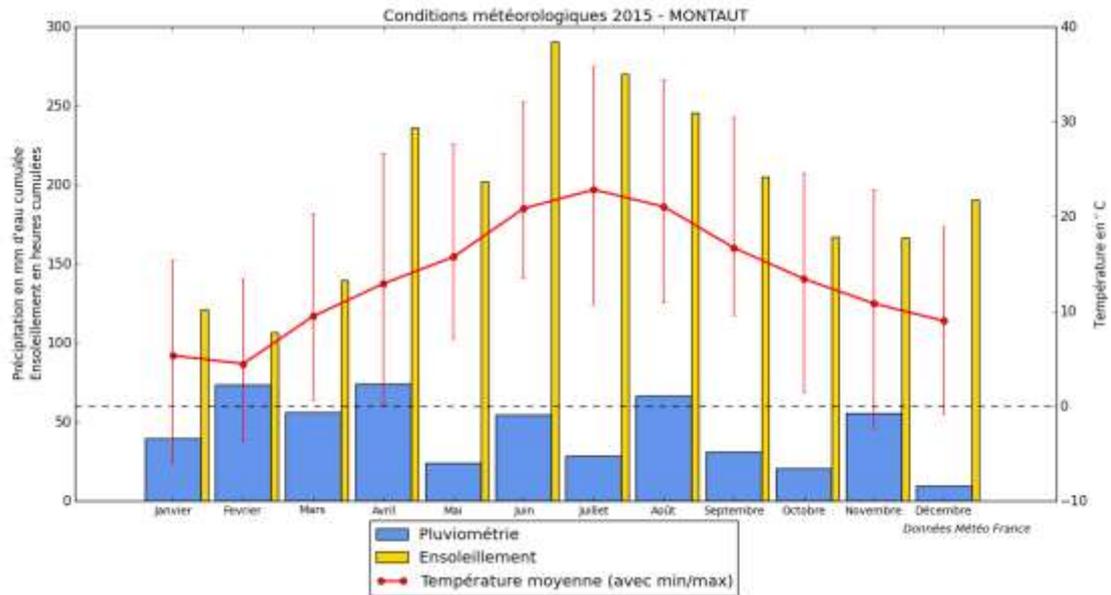
- le Ministère en charge de l'Environnement,
- l'INERIS,
- le CITEPA,
- les Associations Agréées de Surveillance de Qualité de l'Air.

Ce guide constitue la référence nationale à laquelle chaque acteur local doit se rapporter pour l'élaboration des inventaires territoriaux.

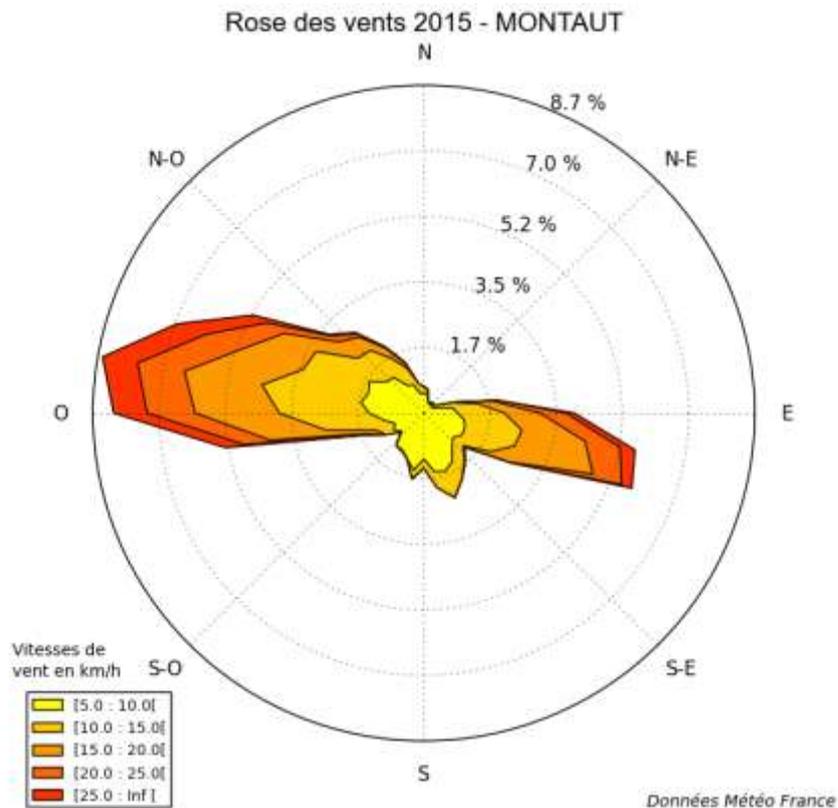
Les émissions issues du secteur industriel sont déterminées d'une part à partir des **déclarations annuelles d'émissions faites auprès de la DREAL** (base Installations Classées Pour l'Environnement) et d'autre part à partir des données relatives aux **emplois par secteurs d'activité** (INSEE). Pour les polluants pour lesquels les informations ne sont pas disponibles, l'ORAMIP calcule une estimation de ces émissions à partir de caractéristiques de l'activité (consommation énergétique, production, etc.) du site, et de facteurs d'émissions provenant du guide OMINEA du CITEPA.

Ainsi l'ORAMIP suit l'**évolution des émissions** de l'ensemble des installations classées de la région Midi-Pyrénées depuis 2008, et met à jour **annuellement** ces données et dispose donc actuellement d'un **historique sur six années**

## ANNEXE IV CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION MÉTÉO- FRANCE DE MONTAUT

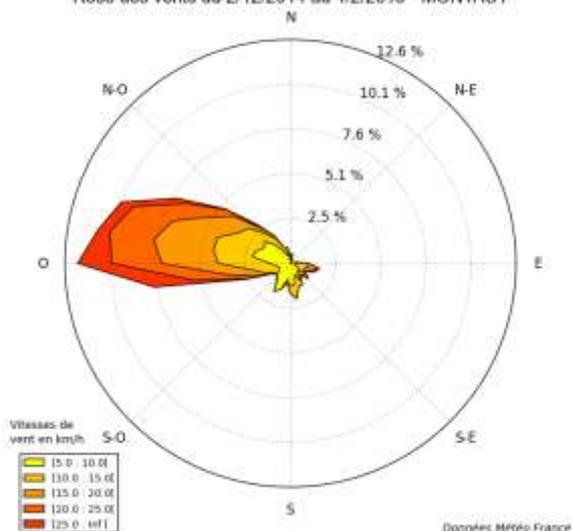


Conditions météorologiques – Année 2015



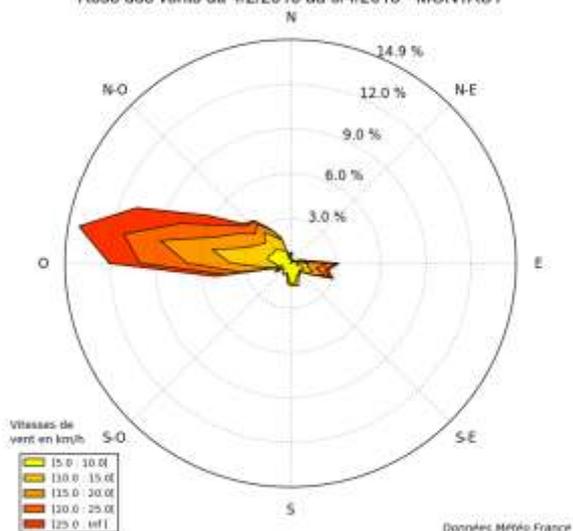
Rose des vents – Année 2015

Rose des vents du 2/12/2014 au 4/2/2015 - MONTAUT



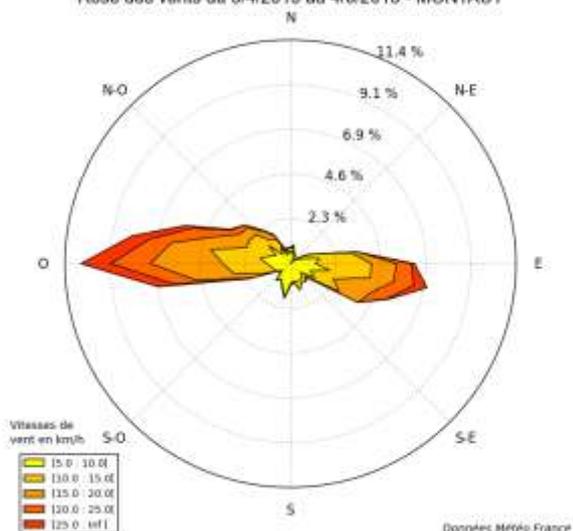
Rose des vents Série n°1 – Année 2015

Rose des vents du 4/2/2015 au 9/4/2015 - MONTAUT



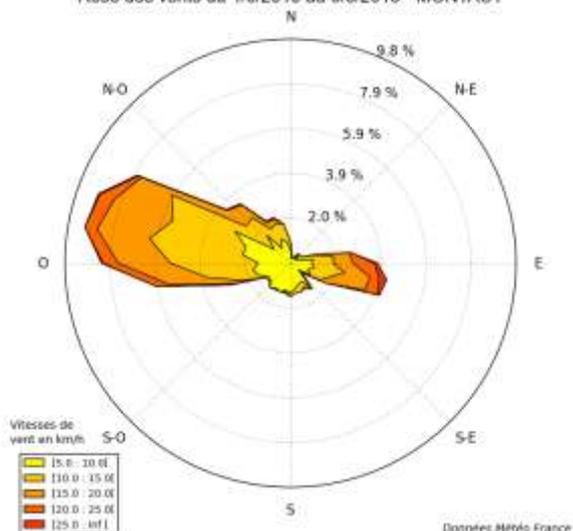
Rose des vents Série n°2 – Année 2015

Rose des vents du 9/4/2015 au 6/6/2015 - MONTAUT



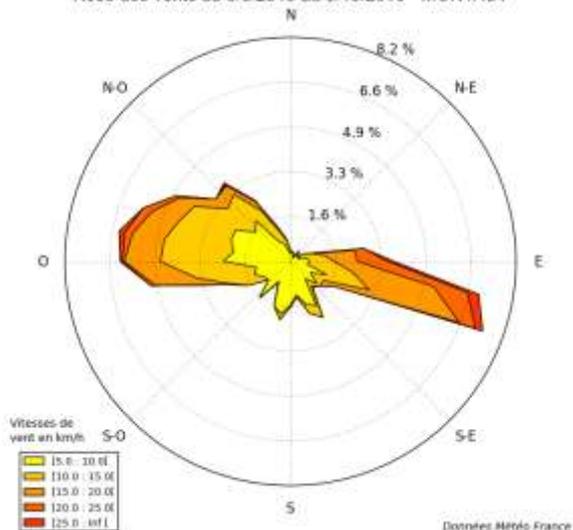
Rose des vents Série n°3 – Année 2015

Rose des vents du 4/6/2015 au 6/8/2015 - MONTAUT



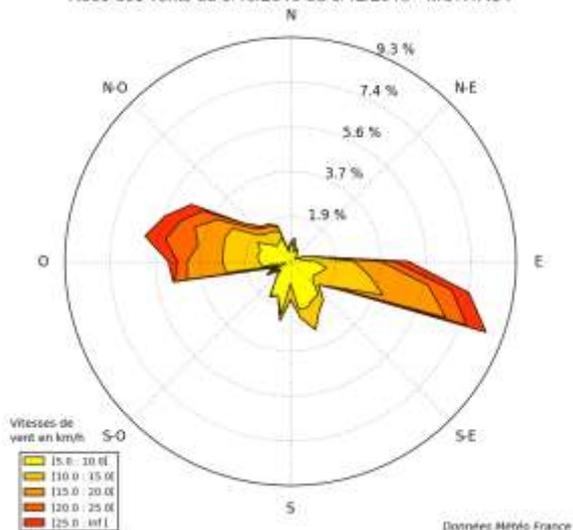
Rose des vents Série n°4 – Année 2015

Rose des vents du 6/8/2015 au 5/10/2015 - MONTAUT



Rose des vents Série n°5 – Année 2015

Rose des vents du 5/10/2015 au 8/12/2015 - MONTAUT



Rose des vents Série n°6 – Année 2015



**ORAMIP**  
OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI-PYRÉNÉES  
Atmo Midi-Pyrénées

# Surveillance de la qualité de l'air en Midi-Pyrénées

24 heures/24 • 7 jours/7

• • prévisions • •

• • mesures • •



L'information  
sur la qualité de l'air  
en Midi-Pyrénées :  
[www.oramip.org](http://www.oramip.org)